



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: priorités d'action pour 2004-05

1. Le présent document, soumis à la demande de la sous-commission, rend compte des activités menées par le Bureau au cours de la période 2004-05 pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN). Préparé en consultation avec les bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs, il est conforme au cadre établi par la décision de la sous-commission de mars 2001¹ et tient compte des discussions ayant eu lieu à la sous-commission en mars 2003². Pour faciliter l'examen du document, l'annexe contient un résumé tabulaire où sont énumérées les activités proposées par ordre de priorité, avec indication de leur calendrier, des critères d'évaluation, du temps approximatif requis de la part du personnel technique, et des différentes sources de financement.
2. Pendant la période 2004-05, le Bureau va intensifier ses activités afin que la Déclaration devienne un instrument essentiel de référence dans les discussions engagées sur le concept de responsabilité sociale des entreprises. Compte tenu des ressources limitées du Programme des entreprises multinationales au titre du budget ordinaire, il devra mobiliser à cette fin des fonds extrabudgétaires et travailler étroitement avec d'autres programmes et unités du Bureau ainsi que d'autres organisations internationales pour réaliser les objectifs établis par la sous-commission: faire mieux connaître la Déclaration sur les EMN; favoriser son application effective; intégrer la Déclaration sur les EMN dans les programmes existants du BIT; et faire connaître l'intérêt de ces objectifs en collaboration avec d'autres organisations internationales.

¹ Document GB.280/13, paragr. 186.

² Document GB.286/14, paragr. 2-22.

Sensibilisation

Réunions

3. La principale activité dans ce domaine consistera à organiser une série de trois séminaires sous-régionaux tripartites. Outre qu'ils permettront de promouvoir la Déclaration sur les EMN, ces séminaires devraient également permettre d'identifier les questions susceptibles d'être traitées grâce à des projets futurs en matière de coopération technique. Comme indiqué dans le GB.288/PFA/9, le Bureau a inclus ces séminaires sur la liste des réunions parmi lesquelles seront choisies celles qui seront financées par prélèvement sur la Réserve pour les réunions techniques. Ces séminaires couvriront les sous-régions ANASE, SADC et MERCOSUR. Il est prévu d'organiser une réunion en 2004 et deux en 2005. Le succès de ces réunions se mesurera au nombre de demandes d'activités de suivi et aux ressources extrabudgétaires mobilisées au titre de ces activités.
4. Pendant toute la durée du Millénum, le Bureau continuera de participer aux réunions et activités d'autres organisations car elles constituent un moyen rentable de promouvoir la Déclaration sur les EMN et d'intensifier la coopération avec ces organisations. La priorité sera accordée à la participation aux réunions de haut niveau organisées dans le cadre du Pacte mondial et à celles organisées par d'autres organisations internationales, en particulier dans les pays en développement qui bénéficient d'un apport important en matière d'investissements directs étrangers. Le succès de cette participation se mesurera à la multiplication des références faites à la Déclaration sur les EMN ainsi qu'au niveau accru d'application de ses dispositions. Sur la base de l'expérience actuelle, on pense que la participation à environ la moitié des réunions de ce type sera financée par les organisations qui les accueilleront, respectivement.

Recherche et publications

5. La principale activité qui sera déployée dans ce domaine sera la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN (pour plus de détails, voir document GB.288/MNE/2). Les éléments permettant de mesurer le succès de cette activité, qui devra être financée entièrement par des ressources du budget ordinaire, seront le taux de réponses et le niveau de détail des réponses reçues. Afin de garantir un taux de réponses élevé et d'améliorer la qualité de celles-ci, les bureaux sous-régionaux du BIT seront priés d'aider les Etats Membres à répondre au questionnaire.
6. Il est en outre probable que le texte de la Déclaration sur les EMN devra être à nouveau révisé en 2005 afin que toutes ses dispositions demeurent d'actualité et tiennent compte des événements récents qui se sont produits dans le monde des multinationales. Le travail de recherche qui doit préparer cette révision ne requiert que peu de temps de la part du personnel.
7. Une autre priorité consistera à maintenir la base de données sur les entreprises et les initiatives sociales et, notamment, à tenir à jour les informations sur les nouvelles initiatives et sur les accords-cadres passés entre des EMN et des fédérations syndicales mondiales. Le succès de cette base de données se mesurera à l'accroissement du nombre de recherches en ligne et de références qui seront faites dans la littérature à la responsabilité sociale des entreprises. Le Bureau continuera de faciliter la traduction de la dernière édition de la Déclaration dans d'autres langues dans la mesure où des Etats Membres en feront la demande. Le financement de ces traductions serait assuré essentiellement par les bureaux sous-régionaux concernés. En 2005, le Bureau entreprendra des études afin

d'analyser les conséquences du fait que de nombreuses EMN sont de petites ou moyennes entreprises.

8. En fonction des ressources extrabudgétaires qui pourront être réunies, le Bureau entreprendra en 2004, sur une période de dix-huit mois, des études sur les inspections et le suivi menées par des organismes privés sur une base volontaire et acceptées par les EMN. Ce projet sera exécuté sous l'autorité d'un comité directeur associant les bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs ainsi que d'autres unités concernées du Bureau. Les critères d'évaluation seront établis par le donateur.

Coopération technique

9. En 2004, le Bureau achèvera l'exécution du projet de mise en pratique de la responsabilité sociale des entreprises sur la base de la Déclaration, financé par le gouvernement du Royaume-Uni. Des activités menées auparavant au Brésil, au Costa Rica, au Kenya et en Ouganda feront l'objet d'un suivi, tandis que des séminaires de mise en route et leur suivi sont prévus en Argentine et en Azerbaïdjan dans la première moitié de 2004. Le succès de ce projet se mesurera aux activités de suivi induites par les séminaires respectifs de mise en route.
10. En coopération avec les bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs, des séminaires de formation de formateurs seront organisés pour promouvoir l'utilisation des matériels de formation mis au point dans le cadre du Pacte mondial en 2002-03. Pour refléter l'importance des législations et réglementations nationales pertinentes en vigueur, il sera procédé, conjointement avec les bureaux concernés du BIT, à des adaptations de ces matériels en vue de leur utilisation au niveau national. Le Bureau poursuivra également la mise en œuvre d'un projet financé par le gouvernement italien, visant à promouvoir le Pacte mondial en Italie et dans un certain nombre de pays en développement moyennant une coopération technique et des investissements italiens substantiels. Tout en étant axé sur l'intégration des principes du Pacte mondial dans les activités des entreprises, le rayonnement du projet, ainsi que les activités de formation mettront également en relief la pertinence, à cet égard, des dispositions de la Déclaration sur les EMN et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
11. Le Bureau va continuer à fournir des services consultatifs au niveau national sur l'application des dispositions de la Déclaration, y compris par le biais d'un atelier qui sera organisé aux Philippines dans la première moitié de 2004 pour aider les parties à mettre en œuvre le Mémoire d'accord social (1997) signé au titre de la Déclaration. Cet atelier examinera les politiques d'investissement et les investissements étrangers directs aux Philippines ainsi que leurs effets sur les EMN et les travailleurs.

Intégration de la Déclaration sur les EMN dans les activités du BIT

12. Le Bureau s'emploiera prioritairement à sensibiliser davantage le personnel de terrain à la Déclaration sur les EMN. Il le fera en inscrivant la Déclaration à l'ordre du jour des réunions de ses structures extérieures et en organisant des sessions d'information à l'intention des spécialistes techniques. Le Programme des entreprises multinationales travaillera plus étroitement avec le Programme des activités sectorielles afin de veiller à ce que la Déclaration soit prise en compte dans la préparation des documents de base des réunions tripartites sectorielles, et également dans au moins deux de ses programmes d'action. En outre, le programme travaillera étroitement avec le Programme focal pour le

renforcement du dialogue social afin que l'accent soit mis sur la pertinence de la Déclaration en matière de dialogue social. Il continuera en outre de participer aux réunions et activités organisées par d'autres programmes et unités du Bureau quand et si elles ont un rapport avec la Déclaration, et contribuera également aux publications clés du BIT telles que le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, dans la mesure où il lui en sera fait la demande. Le succès de ces efforts pourra se mesurer au nombre accru de références à la Déclaration sur les EMN qui seront faites dans les travaux et dans les publications d'autres programmes, ainsi qu'à l'ampleur des ressources extrabudgétaires qui auront été mobilisées pour les activités communes.

Relations avec les autres organisations

- 13.** Le Bureau va poursuivre sa coopération avec le PNUD, le PNUE et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre du Pacte mondial. La coopération avec le PNUE va se renforcer afin de garantir que les dispositions de la Déclaration soient reflétées dans les documents destinés aux réunions d'associations professionnelles et dans d'autres initiatives sectorielles. En outre, le Bureau s'efforcera d'établir des relations de travail plus étroites avec la Commission européenne, l'OCDE et le groupe de la Banque mondiale afin de mieux coordonner les efforts déployés par ces trois organisations en matière de RSE et de s'assurer qu'elles soutiennent et appliquent la Déclaration en tant qu'instrument qui, en vertu de sa nature universelle et de son approche du dialogue social, complète et renforce les efforts qu'elles déploient dans le domaine de la RSE.

- 14.** *La sous-commission voudra sans doute présenter ses vues sur le plan d'action pour 2004-05 présenté dans le présent document.*

Genève, le 22 septembre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 14.

Annexe

Description	Calendrier	Critères d'évaluation	Temps de personnel	Autres coûts que ceux afférents au personnel
Huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN	2004	Nombre et qualité des réponses reçues	12 mois	MULTI ¹
Séminaires sous-régionaux	Un en 2004 Deux en 2005	Demandes de suivi pour la coopération technique	12 mois	Réserve pour les réunions techniques
Coopération avec d'autres organisations (y compris le Pacte mondial)	Permanent	Plus grande attention accordée par d'autres organisations à la Déclaration sur les EMN	24 mois	MULTI et autres unités
Base de données sur les entreprises et les initiatives sociales	Permanent	Nombre de recherches en ligne et de références à la RSE faites dans la littérature	3 mois	MULTI
Services consultatifs au niveau des Etats	Permanent	Nombre de pays qui suivent les conseils	12 mois	MULTI, services extérieurs et CTBO ²
Propositions relatives à la formulation et à la négociation de nouveaux projets de coopération technique	Permanent	Montant des ressources extrabudgétaires mobilisées	3 mois	MULTI
Mise en œuvre de projets de coopération technique extrabudgétaires	Permanent	En fonction des documents de projet respectifs	15 mois	MULTI et autres unités
Intégration de la Déclaration sur les EMN	Permanent	Plus grande attention accordée à la Déclaration sur les EMN dans les publications et activités du BIT	12 mois	MULTI et autres unités
Révision de la Déclaration sur les EMN	Permanent	Révision adoptée	2 mois	MULTI et JUR
Traductions de la Déclaration sur les EMN	2005	Nombre de traductions	3 mois	MULTI et services extérieurs
Recherche sur les petites entreprises multinationales	Permanent	Réactions positives sur le document de travail	2 mois	MULTI

¹ MULTI: Programme des entreprises multinationales financé par le budget ordinaire.

² CTBO: Coopération technique financée par le budget ordinaire.